Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 6/11/2026
ID : 059-215900176-20261103-M26096-AR

ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Arrêté n° M26.096

RÉGIE D'AVANCES 15531
JUMELAGE
Acte relatif à la clôture de la régie d'avances

Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du conseil municipal DE26.041 en date du 29 mars 2026 donnant délégation au maire pour la création, la modification et la suppression des régies communales ;

Vu l'arrêté n° M13.104 en date du 22/10/2013 portant sur la création de la régie d'avances temporaire Jumelage ;

Vu l'arrêté n° M21.069 en date du 23/09/2021 portant sur la transformation de la régie temporaire en régie annuelle ;

Vu l'arrêté n° M21.070 en date du 23/09/2021 portant sur la nomination du régisseur titulaire et suppléant ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26/10/2026 ;

ARRETONS

Article 1er : Il est mis fin à la régie 15531-Jumelage à compter du 23/10/2026 ;

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 23/10/2026. Le régisseur remettra au comptable assignataire, tous ses documents, valeurs et stocks.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 059-215900176-20261103-M26096-AR

Article 3 : M. le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;

Fait en Mairie d'Armentières, le 03/11/2026

Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS

Pour ampliation :
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Sandrine LEBLEU

VILLE D'ARMENTIERES
NORD

Le régisseur titulaire

[redacted]

Le régisseur suppléant

[redacted]